

Le courrier que je reçois continue à souligner le fait que le peuple attend du gouvernement qu'il fasse quelque chose pour arrêter cette éternelle augmentation des prix alimentaires, et il sait qu'il y a de plus en plus d'intermédiaires entre l'agriculteur et le consommateur, dont chacun prend sa part du dollar du consommateur. Ils veulent qu'on fasse quelque chose pour arrêter cette montée en spirale continue et inflationniste du prix des aliments nécessaires à la vie, et j'en avertis le gouvernement.

Que voulons-nous insérer dans cette mesure législative? Laissez-moi en nommer les points. Nous ne voulons pas d'un comité ministériel ou de quelque organisme qui se trouve sous l'aile d'un ministère. Nous voulons une commission indépendante qui fasse rapport au Parlement par l'entremise du ministère de la Consommation et des Corporations. Je souhaiterais que nous puissions séparer la partie consommation pour la différencier de celle des corporations. Plus la consommation et les corporations seront éloignées, mieux ce sera, et j'ai toujours été de cet avis. Nous voulons une commission indépendante qui fasse rapport au Parlement par l'entremise du ministère de la Consommation et des Corporations et, au début, ce serait une commission de révision des prix de l'alimentation. Plus tard, nous pourrions peut-être y ajouter d'autres éléments nécessaires au consommateur.

En second lieu, nous voulons que la Commission ait le pouvoir de faire des enquêtes. Nous ne voulons pas de contrôle surtout dans ce domaine. Nous voulons pouvoir faire une sélection de tous les articles alimentaires qui composent un régime bien équilibré et nutritif. Ce sont les articles auxquels nous devons accorder notre attention. Cette étude doit comporter des recherches et un examen rapide des domaines précis de l'industrie alimentaire où de promptes mesures peuvent et doivent être prises. Nous ne voulons pas une autre de ces énormes bureaucraties avec des armées de fonctionnaires.

Troisièmement, nous voulons que la Commission ait le pouvoir de prendre des mesures directement ou le pouvoir de recommander au ministre les mesures appropriées. Le comité a choisi la deuxième solution, c'est-à-dire que la Commission aura le pouvoir de recommander au ministre les mesures appropriées. J'accepte désormais son choix d'une commission ayant le pouvoir de recommander les mesures appropriées.

Laissez-moi vous expliquer ce que nous considérons les mesures appropriées. Selon l'avis du NPD, elles comprendraient: a) des mesures pour assurer que les prix n'augmentent pas, b) une baisse des prix imposés si le bien-être public l'exige, c) des prix de soutien et, au besoin l'octroi de subsides aux agriculteurs pour protéger le revenu agricole. Une des choses que nous avons remarquées tout au long de l'enquête est le fait qu'il y a une énorme différence entre ce que l'agriculteur obtient pour la vente de ses produits et ce que le consommateur doit payer au supermarché. L'agriculteur commence seulement maintenant à récupérer un peu des pertes qu'il a subies pendant bien des années.

Nous qui faisons partie du comité des tendances des prix de l'alimentation, et, en particulier, les députés de notre parti, tenons beaucoup à ce que parmi les pouvoirs de la commission se trouve celui de recommander au ministre des mesures à l'égard des subsides et des prix de soutien, lorsque cela est nécessaire pour protéger l'agriculteur.

La Commission devrait avoir les attributions nécessaires pour réaliser des analyses sérieuses des éléments que

Prix de l'alimentation

comportent les prix des produits alimentaires. Cela signifie qu'elle devra être en mesure de convoquer des témoins et d'exiger la présentation de documents, de livres, de dossiers, d'états financiers, d'accords, de contrats, de loyers et de tous les autres documents et renseignements nécessaires.

M. Atkey: Et des conventions collectives.

Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway): Oui, et les conventions collectives; toute l'affaire.

En outre, le ministre devrait être tenu d'annoncer pas plus de 15 jours après avoir reçu les recommandations de la Commission, les mesures précises qu'il entend prendre. Les rapports devraient être rendus publics et ne devraient souffrir aucun délai. Ce devrait être une obligation statutaire.

Enfin, les audiences doivent être publiques et les rapports et recommandations doivent être publiés sans tarder. La Commission devrait pouvoir également publier l'information qui pourrait être utile au consommateur.

Le temps ne me permet pas d'examiner en détail le bien-fondé de ces recommandations. Je veux simplement mettre en lumière les recommandations qui constitueraient les mesures à recommander au ministre. A notre avis, toute mesure moins rigoureuse serait inutile et nous ne l'appuierons pas. Essentiellement, il s'agit de besoins législatifs minimums auxquels on ne saurait se soustraire. Les prix des aliments montent encore en flèche et le gouvernement ne peut repousser ou atténuer ces recommandations sans se mettre en péril.

On pourra prétendre que les mesures que je viens de mentionner ne font pas partie des recommandations prônant la création d'une commission de révision des prix des aliments. C'est vrai, mais j'ai dit que ces recommandations ne constituaient qu'un cadre. Les détails ne figurent pas mais nous avons recommandé la création d'un organisme autonome pouvant recommander des mesures appropriées au ministre. J'ai recommandé ce que je considère comme une mesure appropriée et j'ai énuméré les sanctions qui devraient être prévues dans la loi. Nous croyons que le but de la loi est précisément de définir les mesures que la Commission doit pouvoir prendre et d'énumérer les pouvoirs qu'on doit lui conférer afin qu'elle puisse protéger le consommateur en ce qui a trait aux prix des aliments.

Il est bien évident que toute la question des prix des aliments est outrageusement difficile et compliquée. Qui-conque a siégé au comité des prix des aliments n'a pas à me le préciser. Depuis le cultivateur jusqu'au supermarché, c'est une chaîne régulière, interdépendante. C'est la structure de toute l'industrie alimentaire. Dans l'ensemble, nous ne cherchons pas la bête noire mais nous cherchons plutôt les éléments de la chaîne alimentaire qui depuis le cultivateur au consommateur, rendent le processus inefficace, onéreux et inutilement coûteux.

• (1610)

Selon les dépositions des témoins devant le comité, chaque secteur est d'avis que son travail est efficace, bien mené et rentable, toutes choses égales, et qu'il joue le rôle qui lui revient dans la chaîne de production alimentaire. Voilà ce que pensaient ces gens, et nous le savons, mais si cela signifiait compétence, efficacité et valeur pour chacun des secteurs et pour les gens qui les secondaient, cela voulait dire aussi des prix trop élevés pour le consommateur, sans nécessité, et parfois au-delà des moyens d'un quart des Canadiens qui ne peuvent se payer le régime